

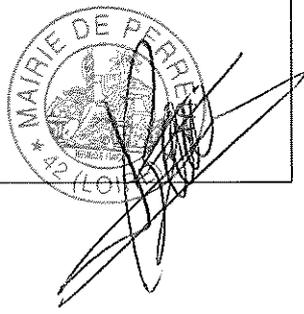


MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 18 juin 2020

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
CONSEILLERS EN EXERCICE	<b>19</b>
PRESENTS	<b>18</b>
VOTANTS	<b>19</b>
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	
12 juin 2020	
<b>DATE D’AFFICHAGE</b>	
19 JUIL. 2020	
Codification : 5.3	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 19 JUIL. 2020 et publication du 19 JUIL. 2020 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt, le **dix-huit juin**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le douze juin deux mille vingt** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Christine VALADE, Patrick DUCROS, Patricia PERRET, Bernard PLACE, Sylvie RENARD, Jacky BRAT, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, Marcel DUMAS, Didier DUPIN, André ALEX, Roseline TRAMBOUZE, Katy VAZQUEZ DUDEK, Isabelle ROUVIDAN, Lucie ROCH, Patrick PORNET et Sylvain GIRARDIN.

**Absente avec excuse :** Fabienne STALARS donne pouvoir à Christine VALADE

**Secrétaire élu pour la durée de la séance :** Didier DUPIN

**OBJET : 2020-020 : instauration et composition des commissions municipales**

Monsieur le Maire explique que, conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal est appelé à instaurer des commissions municipales, à en décider le nombre et à en fixer le nombre de conseillers membres.

La composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle (en cas de pluralisme). Le vote a lieu à bulletin secret sauf si le Conseil Municipal en décide autrement à l'unanimité (article L 2121-21 alinéa 6 du CGCT). Le Maire est président de droit de toutes les commissions. Il n'y a aucune règle de délai ni de quorum. Les commissions n'ont pas de pouvoir décisionnel, elles sont seulement des instances de travail avec un rôle consultatif (les commissions émettent des propositions au Conseil Municipal).

Il est proposé de créer les commissions suivantes :

- Finances
- Voirie, réseaux et travaux
- Bâtiments communaux et équipements sportifs

- Sociale, scolaire et Conseil Municipal des Jeunes
- Communication et associations
- Urbanisme et aménagement du territoire
- Fleurissement et concours des maisons fleuries, groupe de travail « arrosage et gestion du fleurissement communal » et illuminations
- Culture

Il est également proposé de fixer le nombre de membres de ces commissions (nombre différent selon les commissions : de 4 à 11 membres).

Il est donc proposé de désigner les élus suivants :

- Finances : Chantal Savarino, André Alex, Sylvie Renard, Jacky Brat, Patrick Pernet, Roseline Trambouze
- Voirie, réseaux et travaux : Marcel Dumas, Sylvain Girardin, Bernard Place, Patrick Pernet, Christian Lareure
- Bâtiments communaux et équipements sportifs : Christine Valade, Patricia Perret, Marcel Dumas, André Alex, Sylvain Girardin, Katy Vazquez Dudek, Didier Dupin, Isabelle Rouvidan, Patrick Ducros, Bernard Place, Fabienne Stalars
- Sociale, scolaire et Conseil Municipal des Jeunes : Didier Dupin, Patrick Pernet, Katy Vazquez Dudek, Christine Valade, Christian Lareure, Lucie Roch
- Communication et associations : Marcel Dumas, Chantal Savarino, André Alex, Sylvie Renard, Christian Lareure, Bernard Place, Patrick Pernet
- Urbanisme et aménagement du territoire : Patricia Perret, Didier Dupin, Chantal Savarino, Katy Vazquez Dudek, Jacky Brat, Patrick Ducros, Sylvain Girardin, Isabelle Rouvidan, Lucie Roch
- Fleurissement et concours des maisons fleuries, groupe de travail « arrosage et gestion du fleurissement communal » et illuminations : Roseline Trambouze, André Alex, Patrick Ducros, Patrick Pernet, Patricia Perret
- Culture : André Alex, Fabienne Stalars, Roseline Trambouze, Isabelle Rouvidan

Conformément aux dispositions précitées et ouï cet exposé, les élus décident à l'unanimité de ne pas voter à bulletin secret puis le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'instaurer** les commissions telles que proposées.
- **D'approuver** la composition des commissions telle que proposée pour chacune d'elles.

Ainsi fait et délibéré,  
Ont signé au registre tous les membres présents,  
Copie certifiée conforme,

**A PERREUX, le 26 juin 2020**



Le Maire,

Jean-Yves BOIRE